

Commune de Sainte-Ode
3 ème division - Gérumont

Section B - Parcelles cadastrées 430 H et 430 K

6a. PLAN DE DESTINATION

Dossier : 2020/064

L'ADMINISTRATION COMMUNALE
DE SAINTE-ODE

Rue des Trois Ponts, 46 6680 Sainte-Ode

Localisation : Rue du Lavoir - Rue de la Grotte

Lieu-dit : "A la Croix de Gérumont"

Plan unique

Dimensions : 500/300

Date : 21/06/2023

Modifié le : 05-09-2024

DGO4
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE
ET DE URBANISME

Place Didier, 45 à 6700 ARLON



Michel LECLERE Géomètre-Expert
Légalement assermenté en cette qualité
par devant le tribunal de première instance
séant à Neufchâteau.
Inscrit au tableau du conseil fédéral sous le n°040660
Le Géomètre ssé.,

Mande-Sainte-Marie 39 à 6640 VAUX-SUR-SURE
Tél : 061/612510 - GSM 0498/129642
Mail : geosphere@skynet.be



Mission du Géomètre expert

- Levé topographique Coordonnées Lambert 72 (planimétrique-altimétrique)
- Permis d'urbanisation (lotissement)
- Permis d'urbanisme (modification relief du sol - projet voirie - projet urbain)
- Cubature
- Plan de division (terrains - habitations)
- Implantations (nouvelle construction - infrastructures)
- Vérification des implantations de nouvelles constructions
- Plan de délimitation de la propriété foncière (procès-verbal de bornage)
- Expertises immobilières (bâtimts - terrains)
- Etats des lieux (locatifs - avant travaux)
- Calculs des quotités d'immeubles multi-résidentiels

PLAN DE DESTINATION

Situation existante

- Construction existante
- Clôture
- Courbe de niveau -451,00
- Limite de propriété
- Crête de talus
- Pied de talus
- Haie existante
- Limite de la zone d'habitat à caractère rural

- 48 C Numéro de parcelle
- Arbre hautes tiges (frênes)
- Arbre fruitier

Equipements existants

- Voie et trottoir en revêtement hydrocarboné
- Bordure filet d'eau
- Axe de voirie
- Réseau d'égouttage existant
- Avaloir
- Chambre de visite (égout)
- Chambre de visite (distribution d'eau)
- Poteau électrique
- Bornes de délimitation

Echelle : 1/500

COORDONNEES LAMBERT 72

N°	X	Y	Information
1	233859,63	77548,51	Coin limite PU
2	233866,88	77542,30	Arbre à abattre
3	233871,36	77537,50	Arbre à abattre
4	233874,63	77533,62	Arbre à abattre
5	233882,14	77525,41	Limite du P.U.
6	233893,91	77514,48	Limite du P.U.
7	233902,32	77506,35	Limite du P.U.
8	233909,16	77495,96	Limite du P.U.
9	233910,81	77484,50	Limite du P.U.
10	233910,85	77464,84	Limite du P.U.
12	233911,09	77442,75	Arbre autes tiges
13	233909,33	77438,72	Limite du P.U.
14	233905,47	77436,10	Limite du P.U.
15	233898,67	77436,30	Limite du P.U.
16	233887,33	77435,29	Limite du P.U.
17	233872,88	77432,86	Limite du P.U.
18	233863,63	77431,49	Limite du P.U.
19	233849,20	77428,78	Limite du P.U.
20	233842,14	77464,69	Limite du P.U.
21	233832,90	77513,84	Limite du P.U.
22	233832,22	77520,30	Limite du P.U.

Situation projetée

- C.O. Zone de cour ouverte
- C.J. Zone de cour et jardin
- Zone agricole
- Zone constructible
- ZACC Zone à céder à la Commune
- Nouvel alignement
- Périmètre du permis d'urbanisation
- Front de bâtisse obligatoire
- Limite de la zone constructible
- Nouveau filet d'eau
- Nouveau tuyau eaux claires PVC dn 250
- Direction du faîte de toit
- Nouvelle haie à planter
- Av. P.G. Nouvel avaloir ou puisard à grille

- Arbre hautes tiges à planter
- Arbre hautes tiges à conserver (frênes)
- Arbre hautes tiges à abattre (frênes)
- Arbre fruitier à conserver
- Arbre fruitier à abattre

